

## Règles d'usages des ressources électroniques

L'université Paris 8 signe des licences avec les éditeurs de ressources numériques. Ces documents contractuels régissent les conditions d'utilisation des ressources par les usagers.

### Usages autorisés :

- L'usage à distance est autorisé aux membres de la communauté de Paris 8 (étudiant, enseignant, personnel). Vous ne devez pas communiquer vos identifiants à des tiers.
- Consulter, imprimer ou télécharger les documents en observant un usage personnel, raisonnable et non commercial de ces ressources
- Intégrer des extraits de documents dans un travail universitaire en citant la source et l'auteur

Les personnes extérieures à l'université Paris 8 ont un droit de consultation et d'impression sur les ordinateurs de l'université.

### Usages non autorisés :

- Télécharger de manière massive et systématique des données (numéros entiers de revues, parties importantes de bases ou d'ouvrages électroniques, aspiration d'un site d'éditeur).
- Utiliser les bases de données dans le cadre d'une activité professionnelle ou pour le compte d'une entreprise
- Modifier, traduire, éditer des documents originaux.

***Tout usage abusif expose l'Université tout entière à des sanctions (coupure de l'accès, facture additionnelle, etc.).***